

Alerte (Organisation)



Ecrit par Admin

Mise à jour le mercredi, 30 janvier 2019

Le noyau du système d'alerte alimentaire, est un réseau de collecte, de traitement et de riposte des alertes. Ce réseau se compose d'une unité centrale de gestion des alertes, un ensemble de points focaux localisés dans les différentes structures constituant le dispositif national d'alerte actuel ainsi qu'une instance d'évaluation.

Ce réseau national d'alertes alimentaires comprend plusieurs acteurs à savoir des acteurs internes et des acteurs externes.

1. Acteurs internes du Réseau National d'Alertes Alimentaires:

1.1. Unité de gestion du réseau (UGR):

L'unité de gestion du réseau (UGR) travaille en continu et en permanence 24/24 heures et 7 jours sur 7 et est chargée de la :

- Réception des signaux sanitaires alimentaires transmis par les points focaux.
- Vérification / évaluation des signaux.
- Evaluation rapide des risques encourus par la population.
- Déclenchement de l'alerte ou communication d'autres informations pertinentes aux points focaux.
- Contribution à la gestion de l'alerte.
- Suivi et évaluation de l'alerte.

L'unité de gestion du réseau national d'alertes alimentaires est composée de :

- Un coordinateur qui a le rang de directeur général ;
- Des membres permanents ;
- Des experts à consulter au besoin (selon les divers domaines de compétence du réseau national d'alertes alimentaires).

1.2. Les points focaux:

Les points focaux (PF) sont chargés de :

- Collecter les signaux sanitaires alimentaires et les pré-filtrer (événements et indicateurs).
- Transmission des signaux validés à l'UGR à travers une fiche de transmission de signal.
- Répondre aux demandes d'informations subsidiaires de l'UGR.
- Recueillir les alertes provenant de l'UGR.
- Appliquer les plans de la gestion des alertes en concertation avec les acteurs du dispositif national d'alerte alimentaire et selon les données du terrain.
- Coordonner le suivi avec l'UGR.

La liste des points focaux est arrêtée par l'UGR. Les PF sont sélectionnés selon un profil bien défini tenant compte essentiellement du diplôme initial, expérience en matière de gestion d'alertes et disponibilité dans la réalisation de leurs nouvelles fonctions.

Les PF sont des personnes ressources appartenant aux structures impliquées dans la gestion de l'alerte.

Chaque PF aura un domaine d'intervention bien précis soit par territoire (zone géographique délimité) ou par domaine d'activité (par exemple filière alimentaire). Ils seront partiellement déchargés pour consacrer une partie de leur temps de travail l'activité du RNAA. Pour s'acquitter de leurs nouvelles tâches, les organismes d'appartenance des PF devraient intégrer cette activité dans leur plan de charge et ne pas la considérer comme secondaire par rapport aux tâches liés aux postes qu'ils occupent au sein de leur organisation.

1.3. Comité permanent d'évaluation du fonctionnement du Réseau National d'Alertes Alimentaires:

Ce comité permanent est chargé de l'évaluation du fonctionnement du RNAA et de l'amélioration continue de ses prestataires.

2. Acteurs externes du Réseau National d'Alertes Alimentaires:

Ces acteurs constituent l'environnement externe du réseau en plus des consommateurs, les associations oeuvrant dans le domaine de la sécurité des aliments, les médias (y compris les journalistes) et les organisations internationales (FAO, OIE et OMS).